



Paris, le 9 octobre 2019

Projet de statut de Cadres Educatifs

la DPJJ veut passer en force au CTM du 24 octobre 2019

Le mardi 8 octobre 2019, le Secrétariat Général du ministère de la Justice a annoncé l'annulation de la convocation du comité technique ministériel du 15 octobre qui devait porter sur le projet de statut de cadres éducatifs de la PJJ ; pour autant ce projet n'est pas abandonné car quelques minutes après, la directrice de la DPJJ a affirmé par voie de mail qu'elle a décidé de maintenir le projet et qu'un nouveau CTM est convoqué dès le 24 octobre!

Ce faisant, la direction de la PJJ fait fi de la colère et de la forte mobilisation des personnels, accompagnés par le SNPES-PJJ/FSU et la CGT PJJ, qui refusent depuis plusieurs mois un projet statutaire au rabais.

Une très grande majorité de CSE exerçant des fonctions (RUE, RLC, CT) ont vivement exprimé ce rejet lors de la journée du 4 octobre 2019 à l'occasion de la « réunion d'information » organisée par la DPJJ à l'ENPJJ.

Lors d'une réunion multilatérale sur ce sujet le 7 octobre 2019, la CGT PJJ et le SNPES-PJJ/FSU ont rappelé la légitime opposition des personnels à ce projet et ont exigé son abandon et une reprise des négociations.

Manifestement, l'administration préfère négocier des aménagements sur la base de proposition de l'UNSA, sans tenir compte des positions des organisations majoritaires au CTC de la PJJ et à la CAP des CSE.

Rappelons que lors du CTM du 16 avril 2019, aucune organisation syndicale représentée au CTM n'avait voté favorablement pour ce projet (Contre : CGT, FSU, CFDT, C-Justice, FO. Abstention : UNSA). L'abstention avait permis in fine l'adoption du texte.

Alors que le projet statutaire présenté le 24 octobre dégradera encore plus la situation des personnels et que rien ne garantit le devenir des CSE qui réussiront (ou pas) les modalités de sélection il serait incompréhensible que ce projet recueille des votes positifs.

La direction de la PJJ soutenue, par le Secrétariat Général, a consciemment décidé de passer en force et affiche ainsi son mépris pour la colère et les revendications des personnels. Seuls le maintien de la mobilisation et l'augmentation du rapport de force permettront de faire valoir les droits des personnels à être reconnus et respectés.

Nous exigeons :

- l'annulation du CTM du 24 octobre 2019
- l'abandon définitif du projet de cadre éducatif présenté au CTM du 16 avril 2019.
- la réouverture de nouvelles négociations permettant de trouver des solutions statutaires qui préservent les intérêts et la carrière de **l'ensemble des personnels** composant actuellement le corps des CSE